



MAIRIE DE SOLLIES-TOUCAS

REGIE DES SERVICES SCOLAIRES

Tel : 04.94.28.90.47 Fax : 04.94.33.35.32

CONTRAT DE PRELEVEMENT MENSUEL DES FACTURES DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DU SERVICE PERISCOLAIRE

Entre la régie des services scolaires de la Mairie de Solliès-Toucas

Et : Mme, Melle, M. (Rayer les mentions inutiles)

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT :
:
:

Il est convenu qu'un contrat de prélèvement mensuel des factures de la régie du service scolaire s'effectuera pour l'abonné désigné ci-dessus, dans les conditions définies ci-dessous :

- Les prélèvements seront opérés chaque mois (**la date sera précisée sur la facture**).
- Il sera possible de demander la résiliation en cours d'année pour des motifs impérieux (maladie, chômage, divorce). La demande doit être formulée par écrit avant le 15 du mois précédent sa prise d'effet. La résiliation a pour effet de faire revenir le redevable dans le système classique de paiement : numéraire ou chèque, carte bancaire ou paiement en ligne.
- **Tout changement de coordonnées bancaires doit nous être immédiatement signalé par écrit et suivi des documents nécessaires (RIB).**
- Tout rejet d'une échéance entraînera la résiliation d'office et le retour au droit commun sauf régularisation sous 48H en espèces.

Fait à Solliès-Toucas le

Cachet de la Mairie,

Signature de l'abonné
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)